

Extrait du El Correo

<https://www.elcorreo.eu.org/Une-Nouvelle-Nation-est-nee-207-400-Hectares-pour-le-Peuple-Bari-au-Venezuela>

Une Nouvelle Nation est née, 207.400 Hectares pour le Peuple Barí au Venezuela.

- Notre Amérique - Frère Indigène -

Date de mise en ligne : jeudi 21 septembre 2006

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

La Propriété Collective a été établie entre les Barí et la Commission de Délimitation du Ministère de l'Environnement et comprend un territoire plus grand que l'Etat de Carabobo, Yaracuy ou Vargas. En même temps, on cherche à indemniser les biens se situant sur plusieurs grandes propriétés afin d'étendre le territoire ancestral.

► Dimanche 17 septembre les chefs ou ñatubay de toutes les Communautés Barí se sont réunis pendant 12 heures dans le siège Asochariven, dans la ville de Machiques, dans l'Etat de Zulia, pour signer l'approbation du Dossier Barí, lequel livre au peuple indigène vénézuélien 207.400 hectares de territoire sous la modalité de propriété collective, comme l'établit la Loi Organique des Peuples et Communautés Indigènes.

Ce territoire comprend, ce qu'on appelle "autodemarcation", c'est-à-dire une frontière établie démocratiquement par les Barí en 1995 et qui comprend une ligne qui va depuis le pied de la Montagne de Perijá jusqu'à la frontière colombienne, sans affecter le territoire naturel des Yucpa, au nord de cette frontière. Et pour la première fois dans ce processus, les Barí et la Commission ont inclus toutes les Communautés des zones basses, en accordant des terres à ceux qui n'en n'avaient pas, ou en ajoutant, en doublant et jusqu'en triplant celles qui avaient été déjà accordés par l'IAN dans le cadre de la Loi de Reforme Agraire.

Sur la base d'instruction anthropologique du dossier, Communauté par Communauté, les territoires délimités incluent des secteurs de pêche, de chasse, de récolte, d'agriculture et d'élevage de bétail, ainsi que d'importantes zones de magie religieuse pour toute la culture.

Une importante Histoire de Luites

La délimitation de la Propriété Collective n'est pas seulement le résultat d'études techniques (anthropologiques, géophysiques et juridiques) qu'a effectué le Ministère de l'Environnement, mais la réalisation des luites permanente du peuple Barí depuis la colonisation jusqu'au XXIème siècle pour récupérer la terre de leurs grands-pères.

La Bari, connus avant comme les "Motilones", ont été les protagonistes d'intenses guerres pour défendre leurs terres contre les Espagnols, qui cherchaient une sortie pour la production andine par les rivières Zulia et Catatumbo, et éviter ainsi le monopole commercial croissant qu'exerçait le port de Maracaïbo sur les Andes. L'impossibilité d'obtenir l'accès par ce qu'on appelait alors "Motilonia" a rendu célèbres les Barí dans les légendes espagnoles jusqu'à aujourd'hui encore.

Toutefois, et contrairement aux autres peuples indigènes du Vénézuéla, les guerres pour la défense des terres se sont étendues jusqu'à aujourd'hui. En 1960 à peine, s'est produite la première rencontre "pacifique" entre les Barí et les blancs de la Communauté de Saimadoyi. Mais ceci n'a pas empêché que la relation avec les propriétaires terriens de la zone soit encore violente, avec pour solde des territoires perdus, du sang versé et des maladies transmises aux indigènes. Selon le calcul d'historiens tel que le professeur Robert Lizarralde, les pertes s'élèvent à 1.600.000 hectares et à 35.000 victimes depuis 1910 jusqu'à présent. La cruauté de cette violence est relatée dans le Dossier Barí, dans d'innombrables documents audio-visuels, bibliographiques et jusque dans les programmes récemment transmis à travers l'antenne de ViVe TV de Zulia.

En plus des menaces sur les terres, les Barí font aussi face aux menaces de l'industrie minière. Pour ce peuple indigène, les concessions de Charbon que la IV République a accordé le long de la Montagne de Perijá mettent en

danger l'intégrité du territoire ancestral, de l'écologie et de son futur en général. Les concessions étatiques de Perijá ont été déjà suspendues par le gouvernement bolivarien et on espère encore une décision définitive à ce sujet, mais aussi sur les concessions privées et sur les concessions en exploitation qui affectent le peuple wayúu dans le Nord de l'État Zulia.

Toutefois, la délimitation leur donne un nouveau corps politique : la Loi Organique des Peuples et Communautés Indigènes place maintenant les Barí comme gardiens de l'écologie dans les territoires délimités, c'est pourquoi s'est ouvert un nouveau chapitre dans les luttes des indigènes pour l'intégrité de leur territoire.

Kumanda

La Communauté de Kumanda, bien que ses 120 habitants soient enfermés dans un pâturage des terres San Ricardo et malgré le fait de n'avoir aucun type de titre de propriété sur leurs terres, a été la seule Communauté, dans cette discussion, qui n'a pas accepté la délimitation, laquelle proposait 200 hectares de forêts, rivières, cimetières et 6 pâturages. Ils revendiquaient toutes les terres San Ricardo et El Socorro, ou rien.

Les autres Communautés Barí maintiennent encore leurs relations avec eux.

La Seconde Phase

Après la délimitation de ce territoire, les Barí, avec la Commission Technique de Délimitation des Peuples et Communautés Indigènes du Ministère de l'Environnement de l'Etat de Zulia, sollicitent le paiement des biens de plusieurs terres qui ont été emblématiques dans les luttes du peuple Barí pour leur territoire. Le dossier, lequel est encore ouvert jusqu'à alors, inclurait les territoires délimités. A cet objectif s'ajoute d'importantes raisons ancestrales, historiques, juridiques, y compris économiques et de coexistence politique avec des tiers. Toutes ces raisons reposent dans un rapport joint livré au Gouvernement National.

Heureusement, les Barí assistent à un moment historique inappréciable en ce qu'on applique la Loi Organique des Peuples et Communautés Indigènes qui permet le développement de leur culture spécifique et, en même temps, en ce que les propriétaires terriens de la zone ont démontré leur disposition pour obtenir des accords pacifiques avec l'État et avec les indigènes. Dans des réunions effectuées par la Commission Technique de Délimitation au sein de l'association d'éleveurs du secteur, appelée GADEMA ("Éleveurs de Machiques"), la plupart des propriétaires terriens s'est montrée ouverte à des accords qui procurent davantage de territoires pour les Barí, ainsi que la disposition complète à vendre ses biens en cas d'expropriation totale.

Por [Vive](#).

Venezuela, mercredi 20 septembre 2006.

Traduction : Myriam Chekhemani